

Modèle de rapport annuel pour les comités d'école consultatifs



La rédaction d'un rapport annuel offre aux comités d'école consultatifs (CEC) une excellente occasion de communiquer avec leur communauté scolaire concernant leurs activités et les répercussions de ces activités sur la réussite des élèves.

Il faut que le rapport annuel contienne les informations suivantes :

- liste des membres du CEC, avec leur nom, leur catégorie (parent, membre de la communauté, membre du personnel, etc.) et leur rôle (président, vice-président, etc.);
- résumé du travail entrepris par le CEC pour améliorer la réussite des élèves et le rendement de l'école;
- jalons importants et réussites, s'il y a lieu, que le CEC souhaite mettre en vedette;
- travaux apparentés entrepris par les membres du CEC dans le cadre de comités (comme le comité sur les options scolaires);
- relevé des revenus et des dépenses, avec compte rendu des dépenses dans les catégories suivantes :
 - appui à la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'école (par exemple, offre de ressources pour faciliter l'enseignement des mathématiques et de la langue);
 - appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques (par exemple, appui aux nouvelles politiques et promotion de ces nouvelles politiques);
 - prise en charge des dépenses de fonctionnement – Le CEC peut utiliser jusqu'à 20 p. 100 des fonds attribués par la province pour ses dépenses de fonctionnement, si nécessaire, en vue de favoriser et de faciliter la participation des membres

Il faut que le président du CEC envoie un exemplaire de ce rapport annuel au Conseil scolaire acadien provincial avant la fin de l'année scolaire.